

Dispositif Compétences 4 C - Certification CléA

Contexte

Depuis plusieurs années, les partenaires sociaux considèrent que l'élévation du niveau de qualification de la population salariée française est essentielle pour sécuriser les parcours professionnels et développer la compétitivité des entreprises et établissements publics. Cette élévation doit s'appuyer sur un socle qui a été défini par le décret n° 2015-172 du 13 février 2015 comme étant « constitué de l'ensemble des connaissances et des compétences qu'il est utile pour une personne de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle ». Le certificat CléA est directement issu de ce socle.

Objectifs

Le certificat CléA est unique et identique pour tous les secteurs professionnels, il ne comporte pas de niveau ni de grade. C'est une certification officielle et professionnelle, reconnue par tous dans tous les secteurs d'activité, dans toutes les régions.

Le certificat s'appuie sur les 7 domaines du socle de connaissances et de compétences professionnelles :

1. Savoir communiquer en français
2. Connaître les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
3. Etre en mesure d'utiliser les techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
4. Savoir travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe
5. Savoir travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel
6. Savoir d'apprendre à apprendre tout au long de la vie
7. Maîtriser les gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

Renseignements complémentaires

Contacts : Lucie HEIDERICH (l.heiderich@anhf.fr) - Manon JOUVE (m.jouve@anhf.fr)

Public

Tout agent d'un établissement relevant de la FPH

Exercice

2026

Code de formation

CCL02

Nature
AFR

Organisé par
GRETA FORMAVIE